ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rwanda

Question écrite n° 40420

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'application de la loi portant adaptation du statut du tribunal administratif au Rwanda. Il lui demande s'il compte donner des instructions aux procureurs generaux afin d'engager sans delai des recherches pour que soient identifies les presumes responsables du genocide du Rwanda sans que ces actes de recherche soient subordonnes a l'action prealable des victimes.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de porter a la connaissance de l'honorable parlementaire que la Chancellerie a procede recemment a la diffusion, aux autorites judiciaires locales, d'une circulaire en date du 22 juillet 1996 commentant la loi no 96-432 du 22 mai 1996 portant adaptation de la legislation francaise aux dispositions de la resolution 955 du Conseil de securite des Nations unies instituant un tribunal international en vue de juger les personnes presumees responsables d'actes de genocide ou d'autres violations graves du droit humanitaire commis en 1994 sur le territoire du Rwanda et, s'agissant des citoyens rwandais, sur le territoire des Etats voisins. Aux termes de cette circulaire, une copie de toute procedure engagee en application de la loi du 22 mai 1996 devra etre adressee au ministere de la justice afin d'etre communiquee au procureur du tribunal international pour le Rwanda. Cette juridiction fera alors connaitre son souhait de se saisir ou non de la procedure transmise. Si le tribunal penal international pour le Rwanda devait renoncer dans certaines affaires a sa saisine, il appartiendrait alors a la juridiction francaise territorialement competente, qui dispose en cette matiere d'une competence universelle, de poursuivre, le cas echeant, l'auteur trouve sur le territoire francais de violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda.

Données clés

Auteur : M. Balkany Patrick
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40420
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3348
Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4955